

Q.—Savez-vous quel jour il est parti de Biddeford pour venir en Canada ?

R.—Le 4 octobre au soir.

Q.—Le quatre octobre dernier ?

R.—Oui, le 4 octobre, l'automne dernier.

Q.—Voulez-vous dire aux jurés ce que l'accusé vous a dit avant son départ de Biddeford, et ce qu'il se proposait de faire en venant au Canada ?

R.—L'accusé a dit avant de partir de Biddeford qu'il s'en venait à St-Liboire pour prendre une de ses cousines pour aller au cirque, qu'il partait avec peu d'argent, mais qu'il reviendrait avec beaucoup d'argent et qu'il prendrait un *good time* autour des fêtes.

Q.—Voulez-vous traduire à messieurs les jurés, dont la plupart ne parlent pas l'anglais, ce que vous avez compris que Guilmain devait vous donner à son retour, lorsqu'il vous disait : " Je vais vous donner un "*good time*." Que veulent dire ces mots en français ?

L'avocat de l'accusé s'objecte à ce que le témoin donne sa propre interprétation de ces mots : *good time* et demande qu'il les traduise purement et simplement.

R.—Le mot *good time* veut dire " bon temps."

Q.—Il vous donnerait du bon temps ?

R.—Oui.

Q.—Vous avez compris qu'il vous donnerait du bon temps à son retour ?

R.—Oui, du plaisir.

Q.—Et des amusements ? Ce mot comprend tout cela ?

R.—Oui.

Q.—Vous savez qu'il est parti pour venir en Canada ?

R.—Oui.

Q.—Vous avez eu connaissance de son retour du Canada ?

R.—Oui.

Q.—L'avez-vous rencontré le matin même de son retour ?

R.—Oui.

Q.—Quand l'accusé vous a dit qu'il partait pour venir au Canada, vous a-t-il dit où il devait aller ?